

Centre Intercommunal de Danse

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le CID est une association loi 1901 qui propose des cours de danse dispensés par des professeurs diplômés et rémunérés. **La gestion de l'association est assurée par un petit nombre de bénévoles.**
- Les adhésions et cotisations sont payables à l'année, lors de l'inscription. Le CID permet de régler en 2 ou 3 fois. Les chèques sont déposés en banque mi-octobre, mi-janvier et mi-avril.
- **Un certificat médical d'aptitude** à la pratique de la danse datant de moins de trois mois est **obligatoire** chaque année. Il doit être fourni à l'inscription, ou au plus tard dans les 15 jours suivant la reprise des cours. Celui-ci est également obligatoire en cours d'année, après une absence pour raison médicale sérieuse (opération, fracture...).
- En cas d'interruption définitive des cours pendant l'année, il ne sera procédé au remboursement des cours non pris qu'en cas de force majeure : déménagement, raison médicale sur présentation d'un justificatif ou certificat médical ; seule la période de l'année correspondant à la durée précisée sur le certificat donne lieu à un remboursement.
- **Selon la loi, les cours de Danse Classique, Jazz, Contemporaine et Claquettes sont dispensés aux élèves à partir de 8 ans. Le cours d'Éveil est dispensé aux élèves à partir de 5 ans. Les cours d'Initiation sont prévus pour les élèves de 6 et 7 ans.** Les cours de claquettes sont dispensés aux élèves à partir de 10 ans.
- Afin de favoriser les progrès des danseuses, **deux cours hebdomadaires sont vivement conseillés à partir de 9 ans.** Ce second cours est à choisir entre le Classique, le Contemporain et le Jazz.
- Le CID offre la possibilité d'un cours d'essai gratuit en fin ou début d'année.
- Le respect des horaires est impératif. Le planning annuel indique les heures de début de cours, les élèves doivent arriver 10 minutes plus tôt pour se préparer dans les vestiaires.
- Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants jusqu'aux vestiaires et venir les récupérer à la fin des cours. Les parents sont responsables de leur enfant tant qu'ils ne les ont pas confiés aux professeurs. Il appartient aux parents de vérifier la présence du professeur avant de laisser son enfant. Le CID se dégage de toute responsabilité si ces mesures de sécurité n'étaient pas respectées.
- Le CID fonctionne sur la base de cours collectifs ; en conséquence, un cours à un(e) élève sera annulé, quel que soit le niveau du cours (enfants, ados, adultes). L'élève présent pourra récupérer son cours dans un cours d'âge et de niveau équivalent. A partir de deux élèves, le cours est maintenu.
- Les danseuses doivent se présenter en cours dans la tenue de danse demandée par les professeurs. Les cheveux sont systématiquement attachés dans tous les cours. Les chewing-gums sont interdits.
- L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours ; les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux.
- La participation aux manifestations publiques (Gala biennal, Présentation de fin d'année, ...) nécessite d'être présents aux séances de cours et à toutes les répétitions. Les absences répétées et non justifiées entraîneront la non-participation à ces manifestations.
- L'année du Gala, les cours sont en partie consacrés, à partir du 2^{ème} trimestre, à la préparation des ballets.
- Le CID fonctionne de septembre à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.
- La présence des adhérents à l'Assemblée Générale annuelle est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.
- **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site : <http://cidanse.gresivaudan.free.fr>**
- **Tenues : En danse classique, une tenue particulière et des chaussons spécifiques sont préconisés par les professeurs.** Le CID propose un fournisseur unique (Boutique COPPELIA à Lyon) qui offre des prix préférentiels (- 10 %) aux adhérents du CID. Il travaille indépendamment du CID et se déplace à chaque rentrée avec les tenues nécessaires aux élèves (justaucorps, collants, chaussons ½ pointes, pointes, ou bottines...).